



Relogement fête de village aux fraiss de la municipalité

Par **oam**, le **13/09/2010** à **14:23**

Bonjour à tous et bravo pour ce site d'entraide très utile pour les profanes,

j'habite dans le sud de la France où les fêtes de village sont traditionnellement très bruyantes (fêtes taurines). Durant ces fêtes qui durent une bonne semaine, la municipalité installe devant ma maison (baffles à 2 m..., je suis aux premières loges, et encore 2 m , je vois large) la scène musicale qui délivre un son incroyablement puissant de 21 heures à 2 heures du matin (sans compter les bruits de gars bourrés qui continuent après jusqu'au petit matin, mais là, c'est presque du détail). J'ai bien essayé de dormir dans la maison 1 année, c'est physiquement impossible, tout tremble sous l'effet de la musique, je n'ai pas fait de prise de volume son mais je pense qu'on dépasse allégrement les 100 db, c'est réellement insupportable. Je pose tant bien que mal cette semaine en congés mais comme elle est située ça ne m'arrange vraiment pas, je peux difficilement adapter mes congés en fonction. Il me semble assez raisonnable de considérer que ma maison devient impropre à sa destination pendant cette période, voire insalubre (je ne parle même pas des problèmes d'accès...). J'ai deux filles en bas age. Compte tenu de ces éléments et du fait qu'ils sont dus à la municipalité, puis je demander à cette dernière de me reloger moi et ma famille pendant cette semaine à toute gracieux bien entendu? Ceci me semble être tout à fait légitime mais je ne sais pas si ça l'est sur plan juridique, je pense que le maire est peu enclin à cette solution.

Vous remerciant par avance du temps que vous voudrez bien accorder à ma question.

Bien cordialement,

Olivier.